

**REGLEMENT INTERIEUR DU VIDE TA CHAMBRE
DU 2 DECEMBRE 2018**

Article 1 : Le vide-grenier du dimanche 2 décembre 2018 est organisé par l'Association des Parents d'Elèves de l'école Jacques Durand de Réalmont (loi 1901) et se déroulera dans la salle polyvalente de Réalmont. Les fonds générés par la location des emplacements seront gérés par l'APE. Chaque exposant récupère la somme des objets vendus sur son propre emplacement.

Article 2 : Le vide-grenier est réservé aux particuliers, non professionnels. Les particuliers sont autorisés à participer aux ventes au déballage en vue de vendre exclusivement des objets personnels et usagés 2 fois par an au plus. L'ouverture au public se fera de 9h à 17h.

Article 3 : Tout exposant devra justifier de son identité et fournir le justificatif d'inscription en le présentant le jour de la manifestation.

Article 4 : Ces informations seront répertoriées dans un registre tenu à la disposition des services de contrôle pendant toute la durée de la manifestation et déposé en préfecture.

Article 5 : Pour bénéficier d'un emplacement avec table de 2,40 mètres, une participation de 8 euros devra être acquittée au préalable, accompagnant le formulaire « Attestation / Inscription Vide ta chambre » et la photocopie de la pièce d'identité.

Article 6 : L'inscription vaut acceptation du présent règlement intérieur.

Article 7 : Les emplacements seront attribués par l'Association et ne pourront être contestés. Seuls les organisateurs se réservent le droit de faire des modifications si nécessaire.

Article 8 : L'accès aux voitures est strictement interdit dans la salle. Le déchargement est prévu pour les exposants de 7h à 8h et à partir de 17h. Passé ce délai, les exposants n'auront plus accès.

Article 9 : En cas d'absence, les droits d'inscription ne seront pas restitués.

Article 10 : Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus pour responsables des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations. Les exposants s'engagent à respecter la législation en vigueur en matière de sécurité et conformité des biens qui doivent être de type personnels et usagés. Sont interdits : vente d'animaux, armes, nourriture, copies de CD, DVD ou jeux, produits inflammables... Les enfants seront sous la responsabilité de leurs parents, pendant toute la durée de la manifestation.

Article 11 : Les objets non vendus ne pourront être laissés sur place, ils devront être récupérés par leur propriétaire ou placés sur les emplacements désignés par les organisateurs.

Article 12 : Les organisateurs auront toute autorité pour exclure tout exposant qui troublerait le bon ordre ou la moralité de la manifestation, sans avoir à en exposer le motif et sans qu'il puisse être réclamé d'indemnité ou remboursement de toutes sortes. En cas de non-respect de ce règlement, les auteurs s'exposent à l'annulation de leur inscription sans aucun remboursement.

ÉCOLE PUBLIQUE J.DURAND
L'association des parents d'élèves vous propose son

VIDE TA CHAMBRE

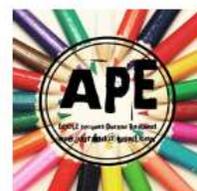
DIMANCHE 2 DÉCEMBRE



JOUETS, PUÉRICULTURE, LIVRES,
VÊTEMENTS, VÉLOS, JEUX VIDÉOS ...

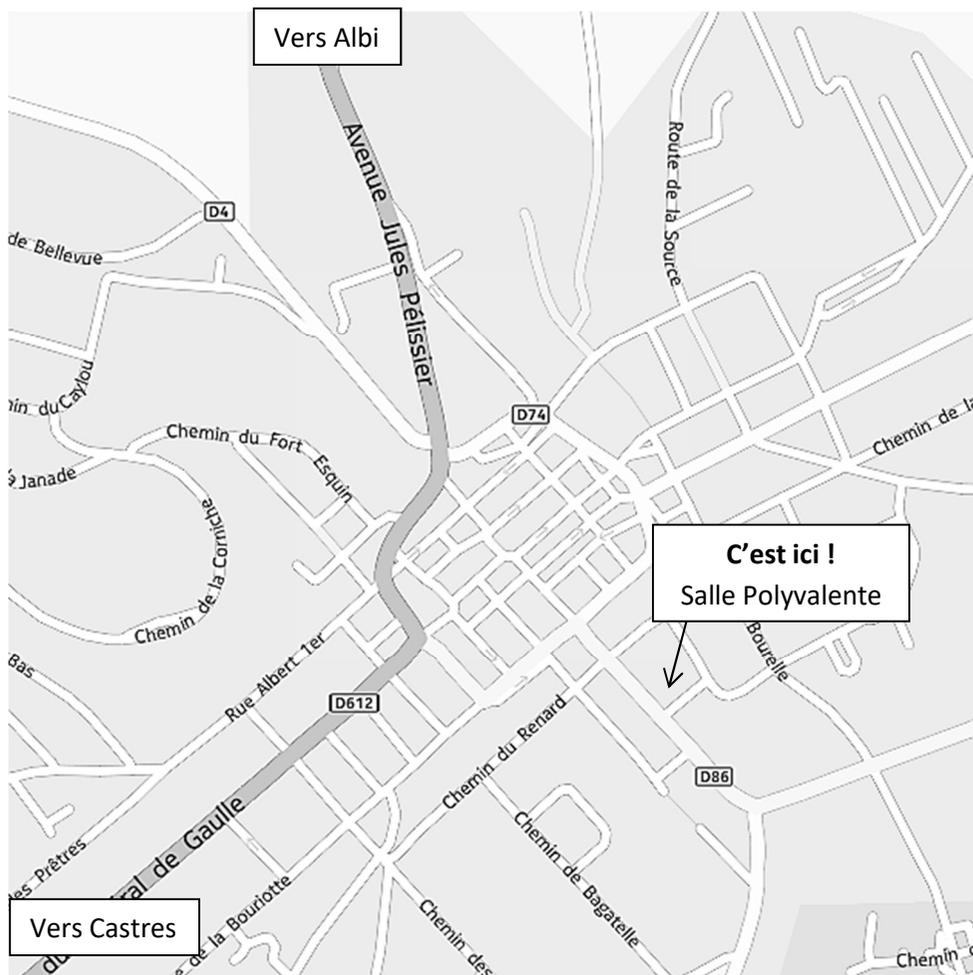
A LA SALLE POLYVALENTE DE REALMONT

de 9h à 17h



Renseignements et inscription :
apejdurand@gmail.com ou 06 03 70 96 42





Tous les bénéficiaires participent au financement des activités et sorties de l'école publique de J. Durand de Réalmont

apejdurand@gmail.com
facebook.com/APErealmont

ATTESTATION – INSCRIPTION VIDE TA CHAMBRE se déroulant le 2 décembre 2018 à Réalmont (Salle polyvalente)

Je soussigné(e),

Nom : _____ Prénom : _____

Né(e) le : _____ à (ville et département) : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ Mail : _____

Titulaire de la pièce d'identité n° : _____

Délivrée le : _____ par : _____

Déclare sur l'honneur :

- ne pas être commerçant
- ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L.310-2 de Code du Commerce)
- ne pas participer à plus de deux vide-greniers durant l'année civile en cours (Article R321-9 du Code Pénal)
- accepter le règlement intérieur

Fait à : _____ le : _____

Signature :

Ci-joint :

- le règlement intérieur signé et le présent formulaire d'inscription rempli et signé,
- la photocopie de votre pièce d'identité recto-verso (ou passeport en cours de validité)

Votre règlement : **8€ par stand** (table de 2,40 m)

Nombre de stand souhaité : _____ x 8€ = _____

Espèces Chèque (à l'ordre de l'APE)

*A retourner à l'APE (15 avenue Fernand Grimal 81120 REALMONT)
Attestation devant être remise à l'organisateur*

Date limite inscription : Dimanche 25 Novembre 2018
Toute demande incomplète ne sera pas prise en compte